

9 bis/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

Présents :

Mathéa BOUDINET, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Antoine DEFROID, Nicolas DELALANDE, Pascale EISENBERGER, Inès FONTENELLE, Victor GASPARD, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Angèle KEIME-VANDUICK, Adrien LEHMAN, Chiara MARTINELLI, Bathylle MISSIKA, Emma SALLEY, Dominique TAFFIN, Louise WAGENER, Dina WAKED, Ethan WERB.

Absents ou excusés :

Laurence BERTRAND DORLEAC, Fabrice BOUDJAABA, Audrey COURIOL, Jérôme GUEDJ, Jean-François HUCHET, Marie-Christine LEMARDELEY, Olivier ROZENBERG, Elphie SANTISO, Catherine SUEUR, François WERNER.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Caroline JASSON-GRAMUSSET	Directrice financière
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP de Paris

*

* *

I. Présentation de la proposition de budget 2023 de l'Institut d'Études Politiques de Paris

2

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

La séance est ouverte à 9 h 08 par Dina WAKED.

Dina WAKED

Bonjour à toutes et tous. Cette séance, dans le cadre de la commission des finances, est consacrée uniquement à la discussion sur le budget que monsieur Arnaud JULLIAN et madame Caroline JASSON-GRAMUSSET vont nous présenter. C'est une séance préalable, pour discuter du budget et entrer dans le détail, avant de voter en séance le 13 décembre. Alors, on ne va pas voter aujourd'hui. Et justement, sur l'historique de cette commission, la commission des finances ne figurait que dans les anciens statuts de Sciences Po, mais elle a été maintenue après la réforme des statuts. Elle n'a été supprimée qu'une fois en 2021, mais elle a été réinstallée, car le temps de discussion pendant la séance n'était pas suffisant. L'objectif est d'avoir une présentation plus longue en commission, et plus courte en séance, car l'ordre du jour n'est pas consacré uniquement au budget, comme vous l'avez reçu pour la séance du 13. La discussion en commission est aussi enregistrée, comme vous le voyez aujourd'hui. Je laisse monsieur JULLIAN introduire le budget.

**I. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION DE BUDGET 2023 DE
L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS**

Arnaud JULLIAN

Merci, Madame la Présidente. Comme la présidente l'indiquait, nous allons faire la présentation à deux voix. Vous avez reçu deux jeux de slides : un jeu long, et un jeu plus synthétique. L'idée est de vous présenter le jeu synthétique, pour justement répondre à certaines observations qui nous avaient été faites — que parfois, la présentation pouvait être un peu longue, et du coup réduisait le temps d'échanges, qui est particulièrement intéressant.

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte d'inflation assez importante, et comme vous le savez, environ 30 % de nos dépenses sont directement impactées par cette inflation. Il s'agit des dépenses d'énergie évidemment, avec des taux de progression qui peuvent atteindre jusqu'à +165 % entre 2022 et 2023 ; ce sont également les dépenses de loyers et les charges associées, avec des indices qui ne sont pas directement liés à l'inflation, mais qui sont impactés par l'inflation, tels que l'ILAT, l'indice des loyers des activités tertiaires. Il en est de même des dépenses de fonctionnement, entretien, maintenance informatique, missions, réceptions, avec de nombreux fournisseurs qui demandent actuellement des relèvements de tarifs, y compris quand des marchés publics ont déjà été conclus. De même, les bourses CROUS, qui ne sont pas directement liées à l'inflation mais pour lesquelles l'État a pris en compte l'inflation pour prévoir leur évolution. Enfin, des effets complémentaires sont anticipés sur nos investissements, puisque les fournisseurs sur nos chantiers de rénovation, du 30, rue Saint-Guillaume, par exemple, demandent des hausses de tarifs pour nous fournir.

Le pendant, sur ce budget, est un impact sur les recettes au titre de l'inflation, et notamment sur les droits de scolarité, qui progresseront, comme nombre d'entre vous le savent, de 7,5 % pour l'année universitaire 2023-2024, dont 0,5 point seront toutefois mobilisés pour des dépenses sociales d'accompagnement supplémentaires.

Et, au résultat, on obtient en 2023 un résultat prévisionnel qui s'établit à 0,9 million d'euros. Il s'établit légèrement en-deçà des 0,4 million d'euros prévus au budget initial 2022, et en-deçà également du résultat prévu au budget révisé 2022, puisqu'on était à 2,2 millions d'euros, dont 1,4 au titre d'une recette exceptionnelle de l>IDEX, donc à peu près 0,8 million d'euros à ce budget révisé 2022.

Nous souhaitons vous présenter le passage entre le résultat du budget révisé 2022 — c'est-à-dire les 2,2 millions d'euros dont je viens de parler, et le résultat 2023 à 0,9 million d'euros, afin d'identifier les mouvements intervenus entre 2022 et 2023. En termes de ressources, on observe une croissance soutenue. La levée de fonds est stabilisée, après une année 2022 qui était exceptionnelle avec plusieurs

financements importants. Dans les partenariats, on observe à la fois partenariats nationaux, locaux, européens, mais également les levées de fonds au sens des fonds institutionnels, qui sont en baisse par rapport à 2022, tout simplement parce que nous avons des produits importants sur ces fonds institutionnels en 2022 avec des versements de la Fondation pour l'Entreprise Africaine, de la Fondation Banque de France et au titre du CHEP, le Center for History and Economics in Paris. Cela conduit à un recul en 2023 malgré les efforts de la DSD. Ce recul est finalement assez limité, ce qui montre une volonté de développement des efforts de levée de fonds. De même, on observe une augmentation concernant l'apprentissage et le mécénat des particuliers en 2023. Une hausse des produits des droits de scolarité est prévue, à hauteur de 5,9 millions d'euros, L'augmentation de 7,2 millions d'euros des droits de formation comprend ainsi 1,3 million d'euros en plus sur le chiffre d'affaires de la formation continue, l'Exed, et 5,9 millions d'euros d'augmentation des droits de scolarité.

Pour mémoire s'agissant des droits de scolarité : traditionnellement en décembre de chaque année, le Conseil d'administration de la FNSP, qui est compétent pour voter les droits de scolarité, vote les droits en prenant en compte l'inflation. Jusqu'à récemment, il prenait en compte l'inflation prévisionnelle au titre de l'année universitaire pour laquelle on fixait les droits. Cette année, on fixe les droits pour l'année 2023-2024. Et, en décembre 2021, le Conseil d'administration, lorsqu'on votait les droits 2022-2023, nous a indiqué que, dans le contexte d'inflation croissante qui était celui de décembre dernier, il considérait que la prise en compte de l'inflation prévisionnelle n'était pas satisfaisante, puisqu'elle conduisait à minorer l'indexation des droits de scolarité, qui ne prenait pas en compte l'inflation réelle. Aussi, le Conseil d'administration a demandé à la Direction de lui proposer, dès la prochaine réunion du Conseil, un mécanisme de revalorisation des droits de scolarité selon l'inflation réelle. Ce qui a été fait en mars 2022, puisqu'ont été proposées et votées par le Conseil d'administration des lignes directrices sur l'évolution des droits de scolarité en fonction de l'inflation réelle. Ces lignes directrices prévoient à la fois la prise en compte de l'inflation prévisionnelle au titre de l'année pour laquelle on fixe les droits, et un recalage de l'inflation sur la dernière période connue. C'est-à-dire recalage entre l'inflation réellement constatée sur la dernière période connue et l'inflation prévisionnelle qui avait été utilisée sur cette période.

Nous avons calculé, il y a quelques semaines, ce qu'aurait donné l'application stricte de ces lignes directrices. Elle aurait conduit à un taux d'indexation de 9,46 % des droits de scolarité. Dans ce contexte, le directeur a souhaité initier des échanges avec les représentants des étudiants notamment. Il en est ressorti que les 9,46 % ne semblaient pas totalement applicables car ils représentaient un relèvement très significatif. Aussi, il a été retenu de relever les droits de 7,5 % au titre de l'année 2023-2024, et d'augmenter en contrepartie les aides sociales de manière très significative, pour quasiment 0,5 point, c'est-à-dire plus de 350 000 euros. Dans ce contexte, nous sommes sur une progression nette des droits en termes de recettes pour la FNSP qui est d'environ 7 % pour l'année 2023-2024.

S'agissant du chiffre d'affaires de l'Exed, celui-ci atteint environ 11,4 millions d'euros en 2023.

Le soutien de l'État augmente de 0,5 million d'euros et améliore donc le résultat. Par ailleurs, - information qui n'est pas prise en compte dans le budget que vous voyez, comme cela est mentionné dans la note sur le budget — nous avons obtenu, après de nombreux échanges, que l'État verse à Sciences Po une dotation complémentaire au titre de la prise en compte de la hausse de la valeur du point fonction publique. Une dotation nous a ainsi été notifiée, d'environ 1,6 million d'euros. Toutefois, cette notification tardive n'a pas pu être prise en compte dans les chiffres du budget, même si elle est mentionnée dans la note sur le budget que vous avez reçue. En tout état de cause et comme le directeur s'y était engagé, cette hausse sera intégralement répercutée aux salariés dans le cadre de la prise en compte de l'inflation.

Pour compléter sur les recettes, nous avons évoqué la dotation globale de fonctionnement, qui est le soutien de l'État, les partenariats, avec une petite baisse sur les partenariats nationaux notamment, locaux et européens, en attente du financement de l'ANR au titre de CIVICA, et en raison de la fin de certains projets. Et enfin, les produits divers, que vous pouvez voir à -3,3 millions d'euros, pour un montant assez significatif. En réalité, cette évolution est assez mécanique : elle est liée tout simplement à des produits divers qui étaient très importants en 2022. Nous avons, en effet, notamment les 1,4 million d'euros de recettes au titre des frais de structure de l>IDEX, mais également 1,1 million de remboursement de l'URSSAF au titre d'un trop-versé, ainsi que les reprises sur provisions au titre de la

remise en état des locaux que Sciences Po avait quittés en 2022. Cela représentait au total environ 3,2 millions d'euros, soit la quasi-totalité des 3,3 millions de diminution prévue en 2023.

Du côté des dépenses, ces dernières sont évidemment au service de nos objectifs stratégiques. Cela se matérialise notamment en termes de recrutements académiques, puisque nous prévoyons huit créations nettes en 2023, dont quatre externes au titre des financements McCourt et du financement TIERED du PIA4 que nous avons reçu il y a quelques mois. De même, nous prévoyons la création de huit postes de doctorants dans le cadre du doublement progressif du nombre de doctorants. Cela accompagnera la mise en place d'une exonération de droits de scolarité pour un nombre très important de doctorants, du D1 au D6, pour tous ceux dont les ressources annuelles sont inférieures au montant du contrat doctoral, c'est-à-dire à 23 700 euros bruts annuels. Cela représente un véritable effort, très significatif et plus important que ce que font la plupart des universités. En effet, un rapide benchmark indique que la plupart des universités, soit conditionnent l'exonération au fait de donner des cours, soit accordent cette exonération aux doctorants dans la seule année de leur soutenance de thèse. Ce n'est pas ce qu'a souhaité faire notre directeur, qui a souhaité une mesure plus large au profit des doctorants. Vous noterez également le recrutement de dix postdoctorants, dans le cadre du Fonds Latour.

L'aide sociale sera renforcée pour atténuer l'effet de l'inflation, à hauteur de +1,3 million d'euros, soit +15 % entre 2022 et 2023. Il s'agit d'une évolution qui n'est pas du tout négligeable, avec notamment le doublement des aides attribuées principalement dans le cadre de la Commission de suivi social. Cela inclut l'évolution des montants unitaires des compléments de bourses CROUS, ainsi que l'évolution du montant unitaire des bourses Boutmy, qui évolueront de 7 % en 2023. Enfin, nous prévoyons la poursuite de la rénovation de nos campus à Paris et en région.

Plus en détail, s'agissant du « personnel », vous observez une hausse de 4,7 millions d'euros des dépenses de personnel en 2023. Cela se décompose entre 3,2 millions d'euros de dépenses sur les personnels administratifs et 1,4 million d'euros de dépenses supplémentaires sur les personnels académiques. Cela représente à peu 3,7 ETP administratifs en plus, et 9,7 personnels académiques en plus sur l'année 2023. Au sein de cette évolution de 4,7 millions, on peut considérer qu'au total, il y a 1,9 million d'euros qui sont liés à l'évolution des rémunérations au titre de nos accords collectifs.

Le pavé « enseignements, ATER, doctorants contractuels » fait apparaître une évolution à la hausse des dépenses d'enseignements liée à l'évolution des effectifs étudiants. Les dépenses de locaux sont globalement stables. Elles comprennent des économies complémentaires au titre de l'extension en année pleine des économies que nous avons réalisées lors de la libération des locaux dans le cadre du déménagement vers Saint-Thomas en 2022. Mais cette économie est gagée notamment par la prise en compte des dépenses d'inflation.

S'agissant des amortissements, ce sont essentiellement les amortissements au titre des travaux du 30, rue Saint-Guillaume. Enfin, les charges diverses sont en baisse de 1,7 million notamment en raison de la baisse des charges de fonds dédiés par rapport à 2022, en lien avec les charges qu'on avait comptabilisées en contrepartie des recettes liées à la Fondation Banque de France et au CHEP.

Au global, on constate donc, entre 2022 et 2023, une forte augmentation des ressources liées aux droits, des augmentations des dépenses liées aux personnels et aux bourses, qui sont significatives. Et une évolution sur la levée de fonds qui est en fait très favorable, puisqu'elle est suffisante pour compenser les baisses mécaniques par rapport aux recettes très significatives en 2022, et dont certaines étaient ponctuelles, comme celle issue de la Fondation Banque de France.

Juste quelques mots pour vous indiquer que nous poursuivons les efforts de maîtrise des dépenses. Nous nous efforçons à la fois de maîtriser les dépenses de loyers, avec les libérations de locaux dont je vous parlais au titre de Saint-Thomas, de faire des économies sur les frais d'entretien et gardiennage. Et cela, dans un contexte inflationniste. Nous avons également moins de travaux d'aménagement, parce qu'on approche de la fin du projet Campus 2022. Et la croissance est relativement modérée s'agissant des frais de missions et de réception sur fonds libres, puisqu'on est à +0,3 million d'euros, dont 0,1 lié à la croissance de la formation continue et de la Summer school. Enfin, la hausse des effectifs administratifs est modérée, puisqu'on est à +3,7 ETP, ce qui fait 0,2 million d'euros sur l'année 2023, ce qui est relativement peu, notamment au regard de l'impact de nos accords collectifs.

Nous avons également souhaité, et c'est Caroline qui va vous le présenter, vous donner une vision plus longue dans le temps, qui compare 2019 à 2023, pour enjamber la période du COVID.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Donc, sur ce slide, vous voyez l'évolution entre les comptes 2019, qui faisaient apparaître un résultat de 4 millions d'euros, et donc notre budget 2023 qui arrive à 0,9 million. Donc, les principaux pavés, donc si on les décompose — enfin, les effets principaux, on voit déjà la DGF qui est en croissance de 2,6 millions, donc avec notamment l'impact du rehaussement de 2,2 millions dont on parle depuis 2020, avec un premier effet de 0,7, et ensuite trois fois 0,5 million avec le dernier effet sur 2023. Les partenariats, qui, eux, sont en progression de 2,8 millions, on a notamment un impact fort de la levée de fonds qui est en hausse de 2,3 millions, du fait des efforts qui ont été fournis par la DSD notamment. Et puis une taxe d'apprentissage qui est en croissance de 1,1 million, mais qui s'explique notamment par une hausse de nos effectifs en apprentissage.

Dans le pavé suivant, on voit ici l'impact de la croissance des droits de formation de 13,6 millions. Dans ces 13,6, on a 14,4 millions pour la formation initiale, et en revanche -0,7 million sur l'Exed. Sur l'Exed, c'est le crantage et le rattrapage par rapport à 2019, avec des périodes de COVID et puis une situation économique difficile, donc là il faut rattraper le retard. Dans les droits de formation pour la formation initiale, on a une croissance des droits de 14 millions, une croissance des examens d'admission de 0,6 million — croissance des examens d'admission qui s'explique, vous vous souvenez, par le passage sur Parcoursup, où on a eu une croissance des personnes postulant à Sciences Po. Et puis, un recul de 0,3 des cycles spé. Si on essaie de décomposer, là, dans le pavé des droits de formation, la partie exclusivement liée aux droits, on a un effet volume qui est environ de 6 millions, soit précisément 6,3 millions, avec des effectifs qui sont passés de 11 640 étudiants en 18-19 à 12 710 pour 23-24. Et puis, on a un effet prix pour 5 millions, en lien avec nos effets inflation. Enfin, l'effet des promotions qui changent avec les premières années qui deviennent des deuxièmes années, qui ressortent au bout de la cinquième année avec de nouveaux premières années qui rentrent, se chiffre à 2,6 millions. C'est notre effet mix.

Vous avez ensuite des produits divers qui, eux, sont en baisse, comme on le voit, de 3,5 millions. On a là-dedans notamment les transferts de charges financières sur Saint-Thomas. Alors, pour refaire l'historique, en 2019, avant la reconnaissance de la levée de fonds de Saint-Thomas, on neutralisait les charges financières par des transferts de charges financières, qui apparaissaient dans ce pavé-là. C'est une règle comptable qui faisait que tant qu'on ne reconnaissait pas Saint-Thomas, cela devait être neutralisé. Saint-Thomas, depuis l'année dernière est mis en service, en 2021, donc il n'y a plus lieu de faire cette neutralisation des charges financières. C'est cela qui explique cet impact à la baisse dans les 3,5 millions.

Au niveau du personnel, on voit le poids du personnel, à 11,9 millions entre 2019 et 2023. Cette hausse de charges de personnels, ce sont 7 millions pour les administratifs, et 4,5 millions pour les académiques. Facialement, on voit le poids de nos accords et de nos augmentations. Ensuite, vous avez les enseignements, ATER et doctorants, qui augmentent de 2,7 millions. On a dans cet impact la hausse des doctorants, la revalorisation de leur rémunération, et puis la croissance des coûts d'enseignements en lien avec les effectifs étudiants. Les bourses, augmentent également de 1,2 million, avec notamment l'effet important de revalorisation sur 2023 mentionnée dans la présentation du budget. Les locaux qui, là, génèrent un gain de 1 million d'euros — gain qui s'explique à la fois par les économies qu'on a générées sur les locations que l'on a quittées en allant à Saint-Thomas, des économies qui se chiffrent environ à 6,6 millions d'euros sur les locaux, mais ces économies sont compensées notamment par l'effet inflation que l'on constate dans les comptes en 2023 dans la création du budget, et puis par les coûts d'exploitation de Saint-Thomas, qui sont de l'ordre d'environ 3,1 millions. En net, on est en gain, mais un gain de 1 million.

En termes de fonctionnement, on voit que l'on a un petit impact de 0,3 million. On a une petite hausse des frais de fonctionnement, mais qui est quand même en lien aussi avec l'inflation, et donc qui est mesurée par rapport à 2019. Les amortissements, eux, sont en hausse de 4,7 millions, et pèsent sur le résultat. On a là l'effet Saint-Thomas qui représente 4,6 millions. Et ensuite, on a, de petits montants pour les charges diverses et financières à 0,7 million, c'est essentiellement la croissance des charges financières sur Saint-Thomas ; et puis, un effet à 2 millions des transferts internes, ce sont toutes les bascules de FL vers FA, qui génèrent un gain de 2,1 millions.

Arnaud JULLIAN

Et donc, ce que vous voyez finalement sur ce slide, c'est une évolution au long cours, une relative dégradation entre 2019 et 2023 du résultat, avec les principaux effets qui apparaissent assez clairement. On observe une réelle mobilisation de l'État, même si elle reste insuffisante et si nous allons essayer d'obtenir plus, des partenariats et levées de fonds en hausse et, évidemment, une hausse des droits de scolarité, mais comme vous l'a indiqué Caroline, avec une très large part liée à la progression des effectifs étudiants. En regard, on observe une progression des dépenses de personnels, des dépenses d'enseignements, de bourses, et puis d'amortissements, parce qu'on investit au service des étudiants et des personnels.

François HEILBRONN

Merci, Monsieur JULLIAN, merci, Madame JASSON-GRAMUSSET pour la présentation. J'ai plusieurs questions. En fait, les questions ne portent pas trop sur le document synthétique et général que vous avez présenté, qui est très clair, mais plus sur l'annexe détaillée, où il y a effectivement plus d'informations intéressantes. Il y a plusieurs choses que je ne comprends pas, et justement, je voudrais des éclaircissements. La première, c'est que quand vous regardez le document détaillé, on parle des subventions publiques structurelles, et c'est intéressant d'en parler, puisqu'effectivement il y a aussi les rémunérations versées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du CNRS. Donc, il faut prendre toutes ces subventions, et on voit que globalement, ces subventions de l'État sont de 71,7 millions d'euros, et donc en fait par rapport à l'année précédente en augmentation de 500 000 euros — ce qui est absolument ridicule : ça fait à peu près 0,7, 0,8 %. Donc, comme vous l'avez dit, avec une inflation à 5 %, il y a un énorme décalage entre l'inflation et cette augmentation. Mais par ailleurs dans votre document synthétique, vous dites que la dotation versée par l'État est en hausse de 2,6 millions d'euros. Donc, là, je ne comprends pas très bien ce 2,6 millions d'euros d'un côté, et cette augmentation des subventions publiques structurelles seulement de 500 000 euros.

Autre point que je fais souvent dans ces commissions et les Conseils, c'est que si on rapporte cette subvention publique structurelle au nombre d'étudiants que nous avons, vous avez indiqué, Madame, que nous en avons 12 700, ça fait 5641 euros de dotation de l'État par étudiant, ce qui est moins que la dépense faite par l'État pour un élève du primaire. Donc, je pense que c'est — à chaque fois, l'État se gausse du soutien qu'il donne à l'enseignement supérieur et à Sciences Po, et en fait c'est une vaste fumisterie, si on peut dire, puisque cette dotation est absolument ridicule. Donc, je sais que c'est compliqué et que toutes les directions de Sciences Po se sont heurtées à ça, mais effectivement, heureusement qu'il y a nos étudiants et les parents de nos étudiants pour financer les études de nos étudiants à Sciences Po, parce que ce n'est pas avec l'aide de l'État français qu'on y arriverait.

Autre question. Il y a un problème structurel qu'on voit depuis de nombreuses années de sous-effectif latent. Les professeurs s'en plaignent, les étudiants s'en plaignent, et surtout les principaux salariés s'en plaignent. Il y a un manque de personnels administratifs à Sciences Po, d'assistants pédagogiques, et je vois dans les évolutions de 5,5 % des frais de personnels qu'effectivement, il y a une augmentation importante des coûts du personnel administratif, mais en fait c'est principalement l'effet inflation et augmentation des rémunérations, et que l'effet effectifs n'est que de 200 000 euros. Donc, je voulais savoir si on va continuer à réduire ou ne pas augmenter les effectifs d'assistants pédagogiques. Moi, je le vois dans tous les cas à l'École du management, je sais aussi que la situation au Collège est à peu près identique, il manque d'assistants pédagogiques. Et ce manque d'assistants pédagogiques est absolument crucial, puisque ça crée un problème notamment d'encadrement des étudiants, d'aide aux étudiants, et surtout les responsables pédagogiques devant faire autre chose que de l'administratif, passent beaucoup trop de temps sur l'administratif et c'est une vraie gêne dans le fonctionnement de Sciences Po. Et je ne vois pas, dans ce budget, de changement.

Voilà mes deux principales remarques par rapport à la présentation que vous nous avez faite.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup. Deux remarques, et Arnaud et Caroline pourront compléter sur la différence entre les 2,6 et les 500 000 qui sont en fait des sujets d'accumulation. Sur le soutien de l'État, je suis entièrement d'accord. Je l'ai dit notamment pendant la campagne pour la candidature à la direction de Sciences Po, je l'ai dit et redit aux différents ministres, au Premier ministre, à la Première ministre. On constate que

l'État a décroché depuis dix ans, par rapport au nombre d'étudiants qui a augmenté de près de 30 % depuis 2012. Une forte augmentation des effectifs étudiants donc mais une dotation de l'État quasi stable, puisqu'à part quelques augmentations annuelles qui ont été obtenues de haute lutte, on n'a pas eu d'accompagnement au développement de Sciences Po. Cela pose évidemment un problème. La dotation par étudiant dans une université en France est d'un peu plus de 6100 euros. Pour Sciences Po, elle tourne autour de 5200-5300 euros par étudiant donc l'État ne nous aide pas suffisamment. Nous sommes revenus à la charge pour demander une contractualisation pluriannuelle afin d'être dans les premiers avec des objectifs bonus-malus. On espère évidemment que ça va avoir des effets et on doit rencontrer les équipes du ministère de l'Enseignement supérieur en début d'année, ainsi que Matignon, pour bien verrouiller les choses et avoir réellement cette dimension pluriannuelle sur résultats.

En ce qui concerne les personnels administratifs, la réalité c'est qu'il y a des créations de postes à prévoir, et on l'a fait là où il y en avait vraiment besoin, à l'EAP notamment. Mais ce que vous évoquez, c'est un sujet de vacances de postes. Ce ne sont même pas des créations de postes, il y a des postes qui sont budgétés et ouverts mais qui sont vacants parce que le marché est très tendu pour trouver des assistants pédagogiques et responsables pédagogiques. On a regardé comment être plus attractif à travers des augmentations de salaires, à travers une publicité plus grande de nos offres de postes, mais la réalité que vous soulignez et qui est très juste, est liée à des vacances de postes et pas à des non-créations de postes qui correspondrait à une non-prise en compte de l'activité.

Arnaud JULLIAN

Et juste pour répondre sur les 0,5 de hausse de la subvention publique et les 2,6 qui apparaissent également, il s'agit tout simplement de deux référentiels distincts. L'augmentation de +0,5 millions d'euros concerne le passage entre 2022 et 2023. Cela correspond d'ailleurs à la marche que l'État nous avait promise, parce que vous vous en souvenez, en fait à partir de 2020, l'Etat a relevé notre dotation de successivement + 0,7 million d'euros, puis trois fois de + 0,5 million d'euros. En revanche, les +2,6 millions d'euros que vous avez vus tout à l'heure figuraient dans le slide de comparaison entre 2019 et 2023, pour donner un effet sur période longue.

Inès FONTENELLE

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présentation. J'aimerais commencer mon intervention en vous annonçant que l'ensemble des syndicats étudiants ici présents — c'est-à-dire NOVA, Solidaires et l'UNI, et celui que je représente moi-même, l'UNEF — défendront une position commune aujourd'hui. Nous sommes tous, sans exception, contre la hausse de 7,5 % des frais d'inscription, qui fait partie donc du projet de budget 2023, et ensemble nous représentons donc l'ensemble de la communauté étudiante de Sciences Po. Je passerai donc la parole à mes camarades pour leur laisser exprimer leur point de vue à la fin de mon intervention.

Je vais donc vous expliquer en quelques points les raisons pour lesquelles nous nous opposons à ce budget 2023. En ce qui concerne les frais d'inscription, il va sans dire que cette hausse de 7,5 % est inacceptable, et rompt par ailleurs avec les engagements initiaux de la direction. Nous regrettons cette solution de facilité, qui a aussi été celle de toutes les administrations précédentes et qui nous a conduits aujourd'hui à des frais qui atteignent des sommes astronomiques. Nous appelons donc la direction à mettre fin aux hausses continues, et à engager à terme une baisse des frais de scolarité. Ce n'est pas aux étudiants de faire les frais de la crise et de la mauvaise gestion budgétaire de l'établissement sur les années précédentes, mais à l'État d'investir dans l'enseignement supérieur. À titre de comparaison, les frais d'inscription ont été gelés dans les universités publiques et dans les écoles d'ingénieurs par exemple. La hausse des frais d'inscription à Sciences Po va donc mettre encore en difficulté de nombreux étudiants, c'est le cas en particulier pour les étudiants de la classe moyenne, qui sont souvent obligés de contracter des prêts, dont les taux n'ont fait qu'augmenter récemment, sans parler des étudiants extracommunautaires, pour qui il n'existe pas de progressivité des frais d'inscription, alors même qu'une étude récente de Martial FOUCAULT et d'Anne MUXEL a montré que contrairement aux idées reçues, ils étaient moins favorisés que la moyenne. Par ailleurs, augmenter les frais d'inscription alimente un cercle vicieux de désengagement de l'État, dont on parlait tout à l'heure, d'année en année. Donc, le signal politique envoyé par cette hausse est assez inquiétant.

Si la hausse de la dotation de l'État est à saluer, elle est encore largement insuffisante. Nous appelons donc l'État à investir davantage à Sciences Po. Et quant au financement public de l'Agence nationale de la recherche et aux financements européens, nous pensons que Sciences Po y a encore trop peu recours, et nous regrettons par ailleurs la baisse des financements sur les projets nationaux. Nous appelons donc à tirer mieux parti de ces sources de financement public. En ce qui concerne les financements privés, il nous semble que certains mécénats sont encore problématiques en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement. Qui plus est, la volatilité de ces fonds et le risque de désengagement du financeur menacent certaines bourses, et c'est pourquoi nous appelons aussi à ce que toutes les bourses soient financées entièrement sur les fonds propres de l'établissement.

Alors, les frais d'inscription augmentent tous les ans alors même que les étudiants sont de plus en plus obligés de s'endetter ou de se salarier pour financer leurs études à Sciences Po. Nous avons beaucoup d'étudiants en situation de précarité sociale, qui sont durement touchés par l'inflation. Les montants proposés en matière d'aides sociales sont insuffisants, le principal problème étant donc la hausse des frais d'inscription qui va encore accroître les difficultés. Alors, certes, on salue la revalorisation du fonds d'aides sociales, mais celle-ci reste insuffisante pour compenser les effets de cette hausse. De notre point de vue, le problème doit être réglé en amont. Dans l'attente, nous demandons donc une revalorisation plus conséquente des aides sociales, et une clarification des dispositifs existants, ainsi qu'un élargissement des critères pour y accéder. Nous regrettons aussi la baisse des investissements dans l'achat de livres et abonnements numériques à la bibliothèque, et défendons des dépenses plus tournées vers la qualité de la formation, la vie étudiante et le bien-être de l'ensemble des communautés à Sciences Po.

Pour finir, dans les documents qui nous ont été envoyés, on confirme que la hausse globale des frais d'inscription est plus importante que l'effet de l'inflation sur les ressources globalement. Cette hausse s'inscrit donc en réalité, pour nous, dans une politique d'augmentation constante des frais de scolarité pour compenser la hausse de certains coûts qui sont indépendants de l'inflation. Nous constatons également que sur le long terme, la ressource qui augmente le plus, et on le voit très clairement sur les tableaux avec le grand rectangle, est les frais de scolarité, et nous appelons donc à mettre fin à cette dynamique. Nous refusons et regrettons vivement que les frais d'inscription soient la variable d'ajustement du budget de Sciences Po, et sommes extrêmement inquiets pour les années à venir, notamment au regard des prévisions de la trajectoire pluriannuelle. Nous avons aussi lancé une pétition qui a recueilli plus de 1000 signatures à ce jour, ce qui est assez inédit depuis quelques années. Donc, je conclus mon intervention en demandant le retrait de ce projet d'ici le prochain Conseil de l'Institut.

Merci pour votre écoute.

Antoine DEFRUIT

Alors, je vous le dis de but en blanc, c'est une année exceptionnelle, d'abord parce qu'effectivement NOVA s'opposera à ce budget tel qu'il est, alors que, vous le savez, on a toujours été inscrits dans une logique de pragmatisme et de co-construction. Donc, si on en est amenés à faire ça, ce n'est vraiment pas par plaisir. Et c'est aussi exceptionnel, parce que vous avez quand même réussi à mettre tous les syndicats d'accord. Donc, pour ça, on doit vous remercier.

Alors, pourquoi est-ce qu'on est tous d'accord ? Je vais paraphraser Jaurès, comme ça fera plaisir à la plupart de mes co-élus étudiants, on a l'impression qu'à Sciences Po, tout le monde mène la vie large, alors que de l'autre côté on nous explique que c'est la fin de l'abondance. On nous explique que c'est la fin de l'abondance quand on augmente de 7,5 % les droits de scolarité. Alors, pour bien se rendre compte, ça veut dire que des personnes en Master qui gagnent moins que le revenu médian vont voir leurs droits de scolarité augmenter de 499 euros par an — ça fait 42 euros par mois. Ce n'est pas négligeable. On parle de personnes qui du fait de l'inflation vont avoir du mal à payer leur essence, leur nourriture, leur électricité, leur loyer, et on leur rajoute une charge financière. L'autre problème, ce sont les étudiants internationaux, enfin, extracommunautaires pour lesquels les frais vont augmenter de 1410 euros en Master. Alors, certes, il y a une augmentation des bourses Boutmy — ça, on ne peut que le saluer, mais en termes d'effectifs, ça reste très limité : on parle de quelques dizaines de personnes seulement. Et au-delà de — donc, nous, ce qu'on aurait aimé, sur la répartition de cette hausse, en admettant qu'elle soit déjà à 7,5 %, c'est que les étudiants extracommunautaires, certes, on comprend qu'ils doivent payer des frais qui soient forfaitaires, parce qu'on a 180 systèmes fiscaux dans le monde,

et donc on ne peut pas les adapter aux revenus, mais en revanche on pourrait décider que les droits forfaitaires qu'ils paient ne soient pas les droits maximums, et en tout cas qu'ils n'évoluent pas de la même manière que le droit maximum, ce qui nous aurait permis de faire une plus grande progressivité dans l'application de la hausse des droits de scolarité, mais une progressivité qui ne s'appliquerait qu'aux étudiants qui en ont réellement les moyens, et donc de préserver à la fois les extracommunautaires et les classes moyennes. Techniquement, ça ne nous paraît pas impossible, et on regrette que ce soit une piste qui n'ait pas été explorée. Mais effectivement, plus largement, le problème, c'est qu'on fait le choix de rattraper toute l'inflation depuis 2021 au moment où c'est le plus difficile pour les familles. Donc, c'est un vote qui a été fait par le CA de la FNSP, mais un vote de lignes directrices, desquelles on peut s'éloigner, qui prévoient ce changement du mode de calcul. Concrètement, si on calcule, donc, le rattrapage de cette inflation, ça fait 9,46 % des droits de scolarité, ce qui fait 6,7 millions d'euros. Si on regarde dans le budget, là, avec une augmentation de 7,5 % des droits de scolarité, ça fait donc + 5,3 millions de frais de scolarité. Il y a 0,5 million des produits du mécénat d'entreprise en plus, 0,5 million de la dotation globalisée de fonctionnement, et 300 000 euros du mécénat de particuliers. Ce qui fait qu'on a une hausse, si on regarde juste ces ressources-là, une hausse des ressources de 6,6 millions.

Donc, en fait, on choisit cette année pour remettre les comptes en ordre depuis trois ans, et même si on est passé de 9,46 % à 7,5 % d'augmentation, en fait il n'y a aucun sacrifice qui est fait réellement. Il n'y a aucune modification des dépenses. Il y a un effort dont aujourd'hui on n'en voit pas vraiment les fruits. Et ce qu'a dit Inès sur le rôle de l'État et ce que vous avez dit, François, également sur le rôle de l'État, c'est tout à fait vrai, mais je tiens à préciser que l'État a agi face à l'inflation. Donc, dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2022, il y a eu l'ouverture d'un fonds de compensation du surcoût de l'énergie des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, qui est certes financé en partie par les fonds de roulement des universités et des établissements d'enseignement supérieur, mais qui prévoit également 152 millions d'euros d'ouverture de crédit paiement. Or, là, dans le budget, on n'en voit aucune trace, sachant qu'en fait, ces crédits de paiement, ils seront reportés sur 2023, donc ça va être pour l'année prochaine. Et de même, dans la loi de finances pour 2023, on va rehausser de 3 milliards d'euros les crédits du programme service public de l'énergie, dans le but de compenser les surcoûts dus à la hausse des prix de l'électricité. Donc, en réalité, les surcoûts dus à l'inflation qui sont en grande partie dus à l'énergie et à l'électricité, l'État va en prendre en charge une partie, donc ça veut dire qu'on va même, en réalité avec l'augmentation des ressources qui couvre totalement l'inflation plus ces ressources supplémentaires de la part de l'État, avoir un résultat qui sera supérieur à 900 000 euros probablement à la fin de l'année. Et ça, on n'en voit aucune trace dans le budget.

Donc, voilà, je vais abréger, mais c'est pour ça qu'on s'opposera au budget. Et simplement, pour les années suivantes, pour qu'on puisse plus voir venir, ce qu'on aimerait, c'est qu'on puisse mettre en place un comité, un groupe de travail, le nom reste à définir, qui puisse faire deux choses. D'une part, regarder les dépenses de Sciences Po, voir là où on peut faire des efforts, est-ce que c'était vraiment nécessaire de dépenser 800 000 euros dans les festivités des 150 ans, est-ce qu'on ne peut pas faire des efforts sur l'augmentation de 20 % des frais de missions, sur l'augmentation de 20 % des frais de restauration et de colloques. Bon, en tout cas, ce sont des questions qu'on doit se poser tous ensemble. Donc, on pourrait mener des auditions avec les personnes qui sont chargées de ces lignes budgétaires pour comprendre réellement à quoi ça sert. Et aussi, ce comité, en tout cas cette instance pourrait regarder les efforts qui sont concrètement faits sur le financement, sur le fait qu'on aille chercher des mécénats, etc. On aimerait que ça puisse se concrétiser par l'adoption d'une motion mardi prochain. Donc, ce serait bien que d'ici là on puisse travailler ensemble pour en définir les contours plus précisément, et qu'on puisse acter mardi prochain que nous mettrons ça en place.

Merci beaucoup.

Emma SALLEY

Bonjour à toutes et à tous. Je prends la parole pour Solidaires étudiants. Déjà, en introduction, j'aimerais dire que contrairement à ce qui a été présenté avec ce budget, comme quoi il y aurait eu une négociation entre les syndicats et l'administration pour passer de 9,5 % à 7,5 % quant à l'augmentation des frais d'inscription, alors effectivement, deux listes de représentants des étudiants, à savoir l'UNEF et NOVA,

ont bel et bien été conviées, mais pour notre part, nous ne l'avons pas été. Donc, on s'étonne de ce déni de démocratie étudiante, étant donné qu'on représente une part aussi non négligeable des étudiants et qu'en plus, quand les étudiants se retrouvent dans des situations de difficulté quant au paiement de leurs frais d'inscription, c'est aussi nous régulièrement qui les accompagnons. Donc, on aurait aimé ne pas être ignorés dans ce processus de consultation.

Deuxièmement, on souscrit totalement à l'introduction de l'UNEF quant à notre opposition commune à cette augmentation des frais d'inscription, et nous ne voterons pas le budget. On considère que cette augmentation des frais d'inscription, c'est une ignorance totale de la part de Sciences Po de la situation actuelle des étudiants, qui se retrouvent déjà dans des situations de difficulté, de précarité. Du fait de l'inflation, de plus en plus d'étudiants doivent avoir recours au salariat ou augmenter leurs heures de travail pour faire face à l'augmentation des dépenses de logement, d'énergie et d'alimentation. Donc, on est déjà dans une situation extrêmement complexe, et on va en plus faire peser sur les familles l'augmentation des dépenses de Sciences Po. Alors, il y a certes des choix à faire au niveau des dépenses faites par Sciences Po, et c'est une discussion qu'il faut avoir, mais ce n'est pas normal que les familles se retrouvent en fait à payer cette augmentation des dépenses alors qu'effectivement, elles ne peuvent plus le faire. Et on va se retrouver dans une situation où tout simplement, il va y avoir des choix qui vont être faits par les familles. Alors, le choix, ça va parfois être de prendre des prêts étudiants, ça va être pour les étudiants de se mettre à travailler, et probablement aussi pour certains étudiants, ça va être de choisir d'autres études que Sciences Po, parce que tout simplement ce n'est plus possible. Les frais d'inscription augmentent continuellement, et on continue à le faire de plus dans une situation extrêmement complexe économiquement.

Donc, je ne vais pas revenir sur le détail du budget, parce que les exemples pris par nos camarades élus étudiants semblent extrêmement parlants, mais en tout cas, nous, pour Solidaires, nous nous opposerons à ce budget, et nous nous opposerons à la fois dans les Conseils, mais aussi par la mobilisation étudiante. Et nous savons que les étudiants suivront cette mobilisation, parce qu'ils sont nombreux en fait à venir nous exprimer leur désarroi face à cette augmentation des frais d'inscription.

Victor GASPARD

Bonjour à tous. Je serai assez bref, puisqu'une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec tous mes camarades, notamment Solidaires — comme quoi, ça arrive. Donc effectivement, juste pour rappeler assez brièvement que si Sciences Po est effectivement soumise à la hausse des prix de l'électricité, c'est ce que subissent exactement tous les foyers français en même temps, et notamment effectivement comme ça a déjà été dit, les classes moyennes. Donc, tout le monde subit l'inflation, et je ne m'éterniserai pas sur la question.

Peut-être, rappeler qu'il y a peut-être une question de fond. Vous avez évoqué l'augmentation du nombre d'étudiants chaque année, et c'est un sujet qui n'est pas traité et qui est source aussi d'augmentation des coûts. Donc, peut-être avoir une vraie réflexion sur les prochains Conseils sur le nombre peut-être optimal d'étudiants à Sciences Po, et peut-être que la hausse indéfinie n'est peut-être pas souhaitable.

Et enfin, malheureusement, pour la semaine prochaine, pour le Conseil, trois représentants — disons que la date tombe mal, puisque trois représentants étudiants auront leur galop une heure après. Voilà.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup pour ce front commun, qui permet de vous répondre à tous en même temps. Première chose, j'ai reçu toutes les organisations étudiantes qui le souhaitaient. Que ce soit bien clair, j'ai reçu une demande de NOVA et de l'UNEF, si Solidaires ou l'UNI avaient demandé à me voir, nous vous aurions rencontrés. Il ne faut quand même pas inverser les rôles, si vous aviez demandé à échanger sur la question du budget, nous l'aurions fait.

Deuxième point, je suis pour la transparence et nous avons eu beaucoup d'échanges. Vous avez d'ailleurs eu énormément d'éléments sur le détail de l'augmentation des dépenses liée à l'inflation. Mais j'aimerais, s'il vous plaît — là, je m'adresse à l'UNEF — que vous arrêtiez de raconter quelque chose qui est faux, la remise en cause de mes engagements. Relisez précisément mes engagements, y compris lorsque j'étais candidat à cette direction. J'ai dit que je n'augmenterai pas les frais d'inscription, c'est-à-dire la grille des droits de scolarité en précisant que c'était hors inflation.

En ce qui concerne le sujet de la discussion et de l'atterrissage que l'on propose, je tiens à rappeler que ce n'est pas quelque chose en l'air qui a été voté au Conseil en mars. C'est un mode de calcul qui permet de prendre en compte l'inflation, ce qui n'était pas fait avant. C'est simplement un principe de rigueur budgétaire. Et à partir du moment où on prenait en compte ce mode de calcul - qui a été voté à l'unanimité du Conseil d'administration, avec juste une abstention côté étudiants - et qui a été rendu public sur le site, on ne peut pas dire qu'on a fait ça en catimini. D'autant que c'était au mois de mars, en période d'inflation haute. Ce mode de calcul donne 9,46, ce qui évidemment est très élevé. Simplement, ces 9,46 ne représentent pas une augmentation comparable à d'autres universités ou d'autres institutions puisque, dans notre cas, il y a un effet de recalage, de rattrapage, et un effet d'inflation constatée. Ce dispositif, avec le rattrapage et l'inflation constatée a été voté à l'unanimité par le CA, seuls les représentants étudiants se sont abstenus. On a eu plusieurs heures de discussion, qui ont abouti à dire qu'on pouvait évidemment considérer que 9,6 ce n'était pas soutenable, et que par conséquent on prévoyait toute une série de dispositifs. À la fois une baisse de 9,46 à 7,5, ce qui représente un effort budgétaire, je le rappelle, de plus de 1,4 million, parce que chaque point ce sont 700 000 euros. Ensuite, on a dit qu'on doublait la CSS pour l'aide sociale, pour faire en sorte que toutes les situations individuelles, qu'il s'agisse des classes moyennes ou d'autres qui sont dans la difficulté, puissent être prises en compte. Cela a un effet pérenne, puisque ça permet tous les ans de repartir sur cette base d'enveloppe de CSS. Par ailleurs, je vous l'ai dit, dans ce budget la part de l'aide financière aux étudiants - en volume relatif ou en valeur absolue - augmente considérablement. Il faut savoir que l'aide financière aux étudiants, c'est quand même plus d'un tiers de notre budget au sens large. Il n'y a pas une institution qui aide autant les étudiants que nous. Pas une. Donc, il faut garder en tête aussi d'où l'on part. L'augmentation du budget des bourses, c'est 15 %. Par ailleurs, l'augmentation du budget des bourses est liée au fait qu'il y a plus d'étudiants qui sont dans une situation de boursier, et donc non seulement on augmente les bourses - par exemple les bourses Boutmy augmentent de 7 %, les bourses CROUS augmentent de 4 %, plus les 4 % qu'ajoute Sciences Po - et en plus de cela on a un élargissement de l'assiette, puisqu'on a plus de bénéficiaires. Bien sûr que c'est un effort important, mais on est dans une situation budgétaire liée à l'augmentation des dépenses de scolarité, liée aussi à toutes les ambitions qu'on a et que vous partagez, en matière d'égalité des chances et sur toute une série d'actions, qui fait qu'effectivement, pour cette année, il y a cet effort conséquent. L'année prochaine, ce sera évidemment beaucoup moins et par ailleurs, comme je vous l'ai dit, il n'y aura pas d'augmentation structurelle au cours de ce mandat. Je ne souhaite pas augmenter les droits de scolarité comme ça a pu être fait il y a quelques années. Et enfin, je trouve que cette idée d'un comité de suivi ou d'un comité budgétaire qui associerait les étudiants est une bonne idée, parce que parmi tout ce que vous avez dit, il y a des choses vraies et il y a des choses qui ne le sont pas du tout, ce qui montre qu'on a besoin davantage d'échanger, notamment sur la part prise par telle ou telle dépense. Je pense que ce serait vraiment bien qu'on puisse y travailler ensemble.

Arnaud ?

Arnaud JULLIAN

Merci. L'essentiel a été dit en réalité. Donc, oui, nous sommes très sensibles à la situation à laquelle peut conduire cette hausse, qui est évidemment non négligeable. Comme le directeur l'a indiqué, nous avons près de 30 % de nos étudiants qui rentrent à Sciences Po qui sont boursiers, nous versons des compléments de bourses, nous augmentons de 15 % le budget des bourses — donc, nous faisons vraiment le maximum pour être le plus ouvert possible au plan social.

Je voudrais également préciser quelques points. Vous avez évoqué les classes moyennes, qui pourraient souffrir de cette hausse. Pour mémoire, la réforme de 2020 de lissage des droits a, en réalité, conduit à une baisse du montant des droits qui sont versés par les classes moyennes, puisqu'en dessous de 35 000 euros de revenus par part, tous les étudiants étaient gagnants. Et 35 000 euros de revenus par part, cela correspond à 105 000 euros de revenus pour une famille avec deux enfants. Et donc, toutes les familles de deux enfants qui gagnent moins de 105 000 euros ont été très largement gagnantes au moment de la réforme de 2020. Alors, effectivement, il peut y avoir la hausse de 490 euros que vous indiquez par exemple pour cette famille avec cette évolution, mais il convient de rappeler quand même que ce gain a été important. Et les 35 000 euros par part dont on parle, en réalité c'est peut-être le revenu médian de Sciences Po, mais cela correspond en France au seuil des 10 % des foyers les plus riches.

C'est-à-dire que seuls les 10 % de nos étudiants appartenant aux foyers les plus riches de France ont payé plus. Tous les autres ont gagné de manière très importante en 2020. Et effectivement, pour certains, et à partir de 35 000 euros quasiment, il y a une petite hausse, qui va croissant dans le barème qu'on vous a fourni.

S'agissant des étudiants extracommunautaires, effectivement, ils acquittent le tarif maximum. Vous le savez, il y a eu des débats et il y a eu des explications fournies par la direction de la formation sur la capacité à lire les déclarations de revenus dans des pays extracommunautaires, ce qui peut être extrêmement compliqué. Et puis, il y a également la comparaison avec l'international, où nombreux sont les établissements qui font payer à leurs non-nationaux des tarifs très supérieurs au tarif maximal de leurs nationaux. Ce que nous ne faisons pas, et ce qui d'une certaine manière illustre aussi notre engagement.

Et puis, Monsieur DEFRUIT, s'agissant des modalités de calcul, la hausse de 7,5 % dont vous tentez de calculer les effets, rapporte en 2023 moins que l'inflation. Vous l'avez vu, tout simplement parce que ces 7,5 % s'appliquent sur le second semestre 2023. Donc, on a finalement 7,5 % de 70 000 000 euros, divisés par deux, ça nous fait à peu près 2,6 millions d'euros, et les 0,6 million d'euros supplémentaires de hausse liée à l'inflation, ce sont ceux qui étaient liés à l'indexation à 1,4 % l'année précédente, sur un autre semestre. Donc en fait, l'effet inflation en 2023, comme il est indiqué dans les slides qu'on vous a montrées, est de 3,2 millions d'euros. Il est inférieur à la prise en compte de l'inflation à Sciences Po, ce qui n'est pas choquant parce que ce n'est pas non plus aux étudiants de payer l'intégralité de l'inflation, mais malgré tout, il est inférieur.

Et s'agissant de la notion de rattrapage que vous évoquez, en réalité, il n'y a pas de rattrapage. En effet, le terme de « rattrapage » donne l'impression qu'on reprend aux étudiants quelque chose sur des années antérieures. En réalité, ce qu'on fait, c'est un recalage. C'est-à-dire que l'inflation avait été mal prévue, sous-estimée une année précédente, et donc on recale le tarif. Mais on ne va évidemment pas rechercher l'argent qui aurait été trop peu payé l'année précédente.

Mathias VICHERAT

C'est moi qui ai dit « rattrapage » donc c'est bien que tu me reprennes, Arnaud. C'est un recalage en effet.

Arnaud JULLIAN

Sur le fonds de compensation énergie, nous sommes pleinement mobilisés pour en faire bénéficier Sciences Po. Il faut savoir, et vous l'avez noté d'ailleurs, que le ministère évoque à la fois une enveloppe et la mobilisation des fonds de roulement des universités, et qu'ils vont prioriser l'attribution de l'enveloppe. Donc, évidemment nous allons formuler des demandes, mais le ministère, comme vous l'avez compris, n'a pas obligatoirement pour priorité Sciences Po dans l'allocation des moyens, et pourrait prioriser des universités qui sont d'ores et déjà en déficit très important plutôt que nous dans l'allocation de cette enveloppe.

Enfin, sur missions et colloques, effectivement l'enveloppe augmente de 20,6 %, mais en réalité, c'est très largement sur les projets, c'est-à-dire sur fonds affectés, donc sur les projets de recherche qui nécessitent des déplacements, qui prévoient des colloques. Donc, c'est financé. L'augmentation sur fonds libres est, quant à elle, beaucoup plus mesurée, de 6 % environ. Alors, on peut dire que ces 6 % sont déjà trop, mais cette hausse de 6 % représente aussi la reprise progressive de leurs déplacements par les académiques, parce qu'en réalité depuis 2020 où ce poste était en chute libre, les déplacements, n'ont remonté que progressivement en 2021 et 2022, et on atteint un niveau qui est en fait celui qui était constaté aux alentours de 2019.

Et enfin, peut-être répondre sur la stabilisation sur le nombre d'étudiants. Quelqu'un a posé, je crois que c'était monsieur GASPARD, des questions sur la cible en termes d'effectifs étudiants, et sous le contrôle du directeur, l'idée, après une très forte période de croissance depuis 2012, une croissance bien moindre au cours des dernières années et une année dernière en hausse, est maintenant, comme on l'avait indiqué dans le pluriannuel, de stabiliser les effectifs étudiants, avec peut-être des recalages entre bachelor et Master, mais en tout cas de stabiliser globalement nos effectifs étudiants dans une logique de consolidation.

Adrien LEHMAN

Je voulais remercier le secrétaire général et la directrice financière pour la qualité des documents qui nous ont été transmis et la présentation, c'est vraiment agréable d'avoir accès à une présentation aussi claire et détaillée. Alors, j'ai une question, et puis des observations. Ma première question porte, sans surprise, sur la rémunération des vacataires. Donc, dans quelle mesure est-ce que dès janvier prochain, l'inflation pourra être répercutée pour les vacataires qui, pour certains, sont dans des situations financières très confortables, mais d'autres comptent vraiment sur les cours qu'ils font à Sciences Po pour leur budget ? Je pense que c'est important que leur situation soit prise en compte dans ce contexte d'inflation.

J'ai une remarque qui porte sur les droits de scolarité. On a entendu beaucoup de raisonnements, à en écouter, je voudrais dire un mot de l'efficacité, du prix que représentent les droits de scolarité pour les diplômés de Sciences Po. C'est un prix qui quand même devient élevé maintenant. Alors, c'est un diplôme en cinq ans, certes, alors que d'autres de nos concurrents à l'étranger ou même en France du fait du système des classes préparatoires proposent des formations et des programmes dans les écoles en deux ans. Donc, à la dernière tranche, on atteint un prix qui devient quand même très élevé, même par rapport aux écoles de commerce. Alors, on ne différencie pas le prix de notre diplôme pour l'instant selon les formations, comme peut le faire par exemple la London School of Economics pour les étudiants étrangers ; est-ce que c'est une piste qui est envisagée pour l'avenir ou pas ? Sachant qu'il est clair qu'un diplôme en urbanisme ou dans certaines disciplines de sciences sociales n'offre pas la même rémunération qu'un diplôme en droit économique ou en finance et stratégie.

Ma deuxième remarque porte sur le prix du diplôme maintenant pour la dernière tranche, les droits de scolarité pour la dernière tranche. J'ai pu constater que cette dernière tranche, ce sont des gens qui sont en général très mobiles, très internationaux, quand bien même ils ont la nationalité française, donc on n'intervient pas du tout dans un secteur abrité. On a un prix qui par rapport à nos concurrents internationaux est souvent extrêmement avantageux, mais tout de même de moins en moins. La dernière tranche, si on fait fois cinq, ou même fois deux pour juste le Master, on se rapproche quand même d'écoles de très bon niveau qui ont désormais un prix équivalent à celui qu'on propose. Je pense notamment à un certain nombre de nos universités ou au Canada. Donc, à moyen terme, la hausse des droits d'inscription risque quand même de se heurter à cette situation.

Et je voudrais quand même signaler – et je rajoute que ces propos n'engagent que moi -, qu'en matière d'inflation, la prise en compte continue de l'inflation d'une année à l'autre fait qu'on observe déjà pour 2023 une inflation qui va être différenciée selon les zones monétaires, et donc il faut se préparer à ce que cette prise en compte automatique de l'inflation puisse assez lourdement peser sur l'attractivité de notre offre dans le cas où l'inflation en euros s'avérerait plus élevée que l'inflation dans d'autres zones où il y a de très, très bonnes écoles, et que l'écart risque de se creuser en notre défaveur. Mais c'est bien sûr un scénario totalement hypothétique.

Et puis pour finir, je m'associe quand même à la proposition qui est faite d'une sorte de comité budgétaire, qui permettrait d'associer bien en amont les membres du Conseil de l'Institut pour arriver en Conseil, sinon avec un quasi-consensus, au moins avec beaucoup de clarté sur les sujets qui restent à trancher. Voilà, j'ai fini. Merci, Madame la Présidente.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup. Je redis que ce comité serait, je pense, très utile. Qu'on puisse le lancer rapidement me paraît important, en dehors des séances du Conseil de l'Institut.

Juste un mot quand même pour vous dire que la proportion d'étudiants qui sont au maximum des droits de scolarité, c'est 20 %, décomposés entre 10 % de nationaux et 10 % d'internationaux. Et sur ces 10 % d'internationaux, il y en a quand même une part non négligeable qui touche la bourse Boutmy. La légende consistant à dire que ce sont les extracommunautaires qui paient « plein pot » pour le reste est fautive parce qu'on a une diversité sociale, y compris chez les extracommunautaires, beaucoup plus grande que ce qu'on ne dit. Donc, ce n'est pas vrai de dire que les extracommunautaires paient pour la politique d'égalité des chances des nationaux. Il y a d'ailleurs des études sociologiques que l'on mène actuellement qui le montreront.

Les droits moyens tournent autour de 5000 euros. Donc, si on prend les droits moyens, ces 7,5 représentent à peu près 30 euros par mois d'augmentation. C'est vrai que c'est non négligeable, mais c'est quand même à rappeler.

Sur les comparaisons internationales, je vous rassure, nous sommes très attractifs malgré les évolutions récentes. On constate, que ce soit à l'international lors des dernières journées portes ouvertes ou en nombre de candidats à l'échelle globale, que Sciences Po reste très attractive. Donc, on a peu à craindre de ce côté-là. Et par ailleurs, on est bien loin du niveau des frais de scolarité de beaucoup de nos concurrents. Si on regarde HEC par exemple, ils sont bien plus élevés. Après, vous me dites que c'est un cursus en trois ans et nous en cinq ans ; d'accord, mais ils paient souvent leur prépa. Ca n'a pas beaucoup de sens de comparer trois ans et cinq ans. Si on prend chaque année de scolarité, les écoles de commerce sont en réalité beaucoup plus chères, et je ne vous parle même pas des universités anglo-saxonnes, où les frais de scolarité sont entre 3 et 4 fois supérieurs à ceux de Sciences Po.

Sur les autres points, notamment sur les vacataires ?

Arnaud JULLIAN

S'agissant des vacataires, tout simplement indiquer qu'à la demande du directeur a été lancé un groupe de travail sur la situation des enseignants vacataires, groupe de travail qui va se réunir relativement prochainement. L'idée est d'examiner l'ensemble des aspects : les aspects rémunération que vous évoquez, Monsieur LEHMAN, mais aussi les aspects juridiques, les disparités de situations selon que le vacataire est un vacataire de langue ou un vacataire qui est dans une situation professionnelle différente, dans différents secteurs. En tout cas, c'est un sujet qui n'est pas oublié.

Et puis, peut-être revenir très brièvement sur le sujet des comparaisons avec les écoles de commerce, parce qu'il peut être intéressant de s'y plonger brièvement, notamment en lien avec une remarque de monsieur HEILBRONN sur le soutien de l'État. Prenons, par exemple, HEC. Leurs droits de scolarité pour trois ans sont finalement, par année, très similaires à nos droits maximums, peut-être même légèrement inférieurs, et on pourrait se dire « tiens, ils sont inférieurs ». Mais, comme l'indiquait le directeur, nos droits de scolarité, ce sont nos droits moyens, c'est-à-dire de 5000 à 6000 euros suivant le cursus. Et ceux-ci sont en réalité très inférieurs aux tarifs de HEC, tout simplement parce que nous avons un barème lissé, un barème extrêmement progressif. Par ailleurs, même si on met l'accent sur l'impact financier des accords collectifs de Sciences Po, on peut noter qu'HEC n'est pas un établissement qui est réputé pour sous-payer ses personnels. C'est aussi un établissement qui n'est quasiment plus financé par l'État. Alors, on pourrait se demander comment fait un établissement qui finalement facture à peu près le même montant que Sciences Po à leurs étudiants, qui ne sont pas financés par l'État et qui par ailleurs ne sous-payent pas leurs personnels. La différence concerne le barème des droits de scolarité. Quand ils indiquent 17 000 euros par an pour les trois premières années, soit 51 000 euros sur trois ans, ce montant est réellement payé, contrairement à Sciences Po, où les étudiants paient en moyenne 5500 euros, plus 30 % de boursiers exonérés. Et il n'est pas du tout certain qu'à HEC, un boursier soit exonéré de la totalité des droits de scolarité...

Cela pour vous indiquer qu'on peut s'attacher à nos dépenses de personnels, c'est parfaitement légitime, et à leur croissance, on peut s'attacher au soutien de l'État, c'est parfaitement légitime, mais qu'il y a également un vrai sujet, qui est que ce que nous finançons avec la hausse des droits de scolarité, ce n'est pas que la prise en compte de l'inflation, c'est tout simplement la politique extrêmement importante d'ouverture sociale qui est mise en œuvre à Sciences Po. Et quand le directeur a indiqué que cette politique représente près d'un tiers de nos ressources, c'est tout simplement en prenant en compte le coût de notre barème progressif.

Dina WAKED

Si je peux juste ajouter une chose avant de donner la parole. Ce serait peut-être intéressant, parce que c'est lié à ce que vous étiez en train de dire, de savoir un peu plus le pourcentage dans les tranches différentes. Comme ça, on peut relire les documents avec un peu plus de visibilité de l'augmentation, ça touche combien de pourcentages des étudiants dans les différentes tranches, et combien des étudiants sont exonérés de frais de scolarité.

Alain CHATRIOT

Je ne néglige pas du tout cette question des frais de scolarité, mais comme il y a déjà eu beaucoup d'échanges, ce n'est pas sur ce point-là que je souhaiterais poser deux questions. C'est vraiment dans un autre registre, mais je ne néglige pas du tout qu'il était logique que l'essentiel de notre discussion sur cet important sujet. Mes deux questions sont les suivantes.

Puisqu'on a reparlé d'un éventuel comité de suivi budgétaire, il y a quelque chose que je n'ai pas bien compris, mais c'est sans doute lié à une inattention de ma part. Lors de notre Conseil de l'Institut du début du mois de juillet, nous avons eu une discussion vis-à-vis de la trajectoire financière pluriannuelle de l'institution, et il avait été expliqué qu'était créé à partir du Conseil d'administration un certain nombre de groupes de travail. J'avais à ce moment-là pris la parole pour dire que nous étions fort intéressés par ces questions, et qu'on aimerait bien en connaître le suivi. Je voudrais savoir comment tout ça a influencé la proposition de budget qui nous est faite, parce que justement, on a parfois la frustration, qui peut déboucher sur des incompréhensions ou sur des divergences sur ce qu'il faudrait programmer, autour du budget. Mais c'est vrai que nous ne sommes pas le CA de la FNSP, certes, mais il y a un enjeu quand même de compréhension du suivi dans l'année, et j'ai un peu l'impression qu'entre ce qui nous avait été dit en juillet et ce à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui, en tout cas à mon échelle, mais c'est sans doute de ma faute, il m'a manqué des éléments. Premier point.

Deuxième point, une question plus ponctuelle, mais parce qu'on ne peut pas aborder toutes les thématiques qui nous sont présentées dans l'ensemble du budget, mais je m'interrogeais, par curiosité, mais cela a des effets indéniables sur ce qui nous est proposé : côté immobilier, j'aurais bien aimé savoir peut-être un tout petit peu plus précisément où nous en sommes, puisqu'au sens strict, 2022 n'a pas été une petite année à l'échelle de notre institution, avec le fait de rentrée à Saint-Thomas, et vous nous avez tout à l'heure commenté très brièvement quelques points, mais je souhaitais peut-être trouver cette occasion pour en savoir un peu plus. Où en sommes-nous par rapport à ce qui avait été au départ prévu des locations qui étaient libérées ? Vous avez fait une allusion tout à l'heure sur l'effet budgétaire, mais qu'est-ce que ça représente et où en est-on par rapport à ce qui avait été prévu ?

Et puis, beaucoup plus ponctuellement, mais c'est bien aussi de s'y intéresser, il y a une remarque dans la proposition budgétaire sur les investissements concernant les travaux sur le campus de Nancy, et là c'est vraiment de ma part une pure curiosité, ou plus exactement une ignorance qui fait naître une curiosité : comment se passe l'enjeu des investissements et des travaux sur nos différents campus en région ? Parce qu'autant je me félicite que des travaux soient faits sur le campus de Nancy, qui m'est cher, mais je ne connais pas bien les mécanismes qui sont choisis pour cela. Merci.

Bathylle MISSIKA

Merci beaucoup. Je salue la position commune des étudiants, qui est effectivement peu habituelle. Je pense qu'on vous comprend tous. Néanmoins, ce qu'on observe, c'est que la taille du gâteau est donc finie, et donc on est face à des pressions, et on parlait notamment des personnels encadrants, les conseillers académiques, les conseillers académiques, enfin, nous, les stagiaires que je côtoie, pareil, ils disent qu'il n'y en a pas assez, ils sont surchargés, donc à un moment donné, il faut aussi qu'on voie comment est-ce qu'on peut augmenter les ressources. Moi, je voudrais proposer quelque chose d'un peu atypique, à la lumière de mon expérience américaine, au moment de la crise dans les pays asiatiques, les universités faisaient, pour les étudiants, et c'était autogéré par les étudiants, par exemple, des soirées, des levées de fonds, des projets caritatifs pour lever eux-mêmes des sous qu'eux étaient en charge de redistribuer à ceux qui en avaient le plus besoin. Donc, ça, c'est un coussin qui est temporaire, mais... et moi, ce que j'aimerais, et je serais ravie de m'engager, c'est peut-être créer un groupe avec les représentants des étudiants sur lequel on pourrait mobiliser des fonds, parce que déjà, c'est une compétence qui est très importante — développer des partenariats, aller convaincre, aller voir des entreprises, aller voir des fondations — et créer quelque chose dont vous seriez responsables pour atténuer un peu. Parce que c'est vrai que c'est difficile pour les étudiants, mais en même temps — enfin, là, je regardais un peu l'augmentation des frais de scolarité dans les dix dernières années dans les grandes écoles, c'est quand même effrayant. Alors, les écoles de commerce ont perdu les subventions des CCI, et elles sont sur un régime à part, mais même, vous regardez l'École Polytechnique, les écoles d'ingénieurs se retrouvent exactement face au même dilemme. Donc, bien sûr, on ne veut pas que les étudiants, et notamment les plus défavorisés soient la variable d'ajustement, mais je pense que si on

pouvait aussi réfléchir à des façons créatives qui peuvent bénéficier aussi bien à vous, étudiants, dans la démarche, mais aussi que vous repreniez la main sur la redistribution, je pense que ça pourrait être une idée à creuser en tout cas. Et ensuite, il s'agit de faire un plaidoyer pour expliquer aux entreprises que la croissance inclusive et le futur, ça peut aussi passer par ça, peut-être que ça peut être des dons qui viennent de leur RSE.

Et enfin, un dernier point juste pour vous donner une image globale, parce que nous, à l'OCDE, on travaille aussi sur l'éducation au niveau global, et notamment l'enseignement supérieur : il y a une véritable crise du financement de l'éducation. Donc, pour le nommer, l'ODD 4, donc l'objectif de développement durable, nous savons que nous n'allons pas l'atteindre. Il y a une crise du financement global de l'éducation qui est effrayant. Et tous les professionnels disent « mais enfin, comment ? », alors que c'est le futur, et que quand on demande en général aux gens, « si vous aviez une fondation, vous feriez quoi ? », 80 % nous disent « mais on investirait dans l'éducation ». Donc, on est aussi, je voulais remettre un petit peu ce contexte-là, il est extrêmement aigu. On en est conscient, et donc, voilà, je voudrais inviter le Conseil à se pencher aussi sur des solutions créatives qui permettraient d'augmenter l'assiette et de faire une redistribution qui serait largement menée main dans la main avec les étudiants. Merci.

Angèle KEIME-VANDUICK

Bonjour à tous. Merci beaucoup pour votre présentation. D'abord, on salue effectivement ces recherches de négociation autour d'un dialogue. J'aimerais mettre ma voix en tant que membre de plusieurs associations qu'il y a effectivement une vraie solidarité entre les étudiants qui se met en place constamment lors des événements intercampus ou alors lors d'événements mis en place, il y a des budgets pour les boursiers et toujours un fonds de réserve au cas où il y ait des problématiques, et on invite les gens à se tourner et aller dans le dialogue.

On voulait dire qu'au-delà de ce dialogue, il y a l'écoute derrière. Effectivement, il y a eu des négociations avec l'administration. Dans le cas de NOVA, on a proposé des notes, on a proposé des modifications de budget qui nous semblaient tenables mathématiquement. Vous avez dit qu'il y a des lignes directrices du CA, c'est pour vous citer, Monsieur JULLIAN, lors du CA du 16 mars 2022 : « s'agissant des garanties, il n'y en a en réalité que très peu, dans le sens où comme il a été indiqué, le Conseil peut souhaiter s'éloigner, dès la première fois, et quel que soit le sens, des lignes directrices. Il est possible d'imaginer que dans des cas d'hyperinflation, le Conseil souhaitera éventuellement s'éloigner de l'application de ces lignes directrices ». On est en situation d'hyperinflation, donc on voulait rappeler qu'il y avait une marge de manœuvre qui pouvait se faire et chercher ensemble des solutions.

On voulait revenir sur cette limite des élèves. Aujourd'hui, effectivement, comme il a déjà été souligné, si on n'augmente pas les moyens alloués à chaque élève, il n'est pas possible d'en accueillir. Je viens du campus de Dijon où on a atteint la taille limite des élèves scolarisés, donc on est à 207 pour un campus qui peut en accueillir 200. Ce n'est pas possible, on ne peut pas jouer là-dessus. Par contre, trouver d'autres moyens de financement plus innovants.

Moi, je voulais soulever un point, c'est d'être sur la levée de la taxe d'apprentissage. On dit souvent que les alumni de Sciences Po, c'est la force, c'est notre réseau, tout ça. Cette taxe d'apprentissage, je pense qu'elle peut augmenter, sachant qu'on augmente le nombre d'alumni chaque année, et qu'il y a un vrai travail à faire là-dessus, et je pense qu'on pourrait mobiliser vraiment plus sur ce domaine-là.

Monsieur VICHERAT, vous avez parlé de vos promesses, effectivement, vous avez dit que vous n'allez pas faire augmenter les droits de scolarité sur la base de l'indexation par rapport à l'inflation. Or, à l'époque, cette indexation était calculée sur l'année à venir uniquement. Entretemps, vous nous avez dit que cette indexation sera calculée sur les deux années passées et sur l'année à venir. Vous auriez pu dire qu'on indexe sur les dix années précédentes, vous auriez toujours respecté votre engagement.

Les bourses, évidemment que nous sommes un modèle en termes d'égalité, et je pense que tout le monde est attaché à ce que nous le restions. On compare souvent au modèle international. Nous, on est contents, je pense, d'être basés en France et de rester sur un modèle français, où on a conscience que l'éducation, c'est l'avenir. Donc, évidemment, les boursiers qui ne paient pas de frais de scolarité, il y a été résolu partiellement, même si on nous demande toujours des efforts plus accrus sur les bourses, mais néanmoins, ça ne résout pas le problème des extracommunautaires et des classes moyennes.

Enfin, nous nous penchons donc sur la création d'un comité la semaine prochaine sur lequel nous pourrions parler, évoquer et préciser le projet. Merci beaucoup.

Mathias VICHERAT

Je vais répondre aux différents points. D'abord, sur la question des groupes de travail. En fait, ceux-ci ont été demandés par le Conseil d'administration sur quatre points précis, dans le cadre de la perspective pluriannuelle. C'est-à-dire que ce n'était pas pour ce budget-là en particulier, c'était pour mieux comprendre la situation de perspective pluriannuelle dans quatre dimensions :

Premièrement, les leviers de recettes, avec deux focus sur la formation continue et le mécénat.

La deuxième chose, c'était de comprendre l'évolution de la masse salariale, puisque vous avez vu que, depuis 2019, la masse salariale a augmenté de plus de 11 millions d'euros, liés notamment aux accords salariaux et à l'augmentation des effectifs.

La troisième chose, c'était la question de l'immobilier, pour voir comment évoluaient à la fois nos mètres carrés, nos logiques de propriétaire et de locataire, et les perspectives qui pouvaient exister dans ce domaine.

Et enfin, les réflexions portaient sur les maquettes pédagogiques et sur le nombre d'heures de cours. Ce sont les membres du CA qui avaient demandé à pouvoir y être associés. Les membres du CSE ont demandé à pouvoir y participer, les représentants enseignants, y compris suppléants, ont pu également y participer, au sein du CA. Quatre comptes-rendus ont ainsi été rédigés. On en laisse la primeur au CA mais dès qu'on leur a envoyé, on le transmettra aux membres du CI. Je souhaite un partage total de l'information sur ces quatre éléments.

Le groupe dont on parle permettrait d'avoir un dialogue continu sur la question des recettes, des dépenses, et j'y suis totalement favorable. Je sais que ça n'a pas été fait jusqu'ici, mais je trouve que c'est très sain que l'on partage les perspectives budgétaires, parce que les contraintes sont fortes. Et vos propositions, même si on ne sera pas toujours d'accord, me semblent extrêmement utiles et nécessaires pour faire en sorte que l'on comprenne globalement la situation dans laquelle on est. Je vous l'ai dit, ça ne m'amuse absolument pas de devoir appliquer ce chiffre important d'augmentation des droits d'inscription mais on a un principe de responsabilité et de sérieux qui fait qu'on est arrivé à ce compromis.

Par rapport à ce que disait Bathylle MISSIKA sur la levée de fonds, ça me paraît vraiment utile de pouvoir associer les étudiants et j'ai souhaité le faire dans le cadre du comité des dons. Je me suis heurté à certaines oppositions mais j'ai tenu parce que c'était un engagement que j'avais pris pendant ma campagne. Auparavant les étudiants n'avaient pas de visibilité sur le mécénat. Le fait qu'il y ait désormais un représentant des étudiants au comité des dons permet d'avoir un autre point de vue, des oppositions. Ça me paraît très sain que vous soyez associés et c'est vraiment ce que je souhaite.

Sur la taxe d'apprentissage, on a déjà été très dynamique et elle a augmenté depuis 2021. Mais il faut aller encore plus loin, vous avez raison. On a très clairement un sujet avec nos alumni, parce qu'ils ne sont globalement pas très contributeurs, contrairement à ceux d'autres écoles. Pour vous donner un exemple, on a à peu près 100 000 alumni mais on n'en a que 6000 qui sont dans l'association Sciences Po Alumni, ce qui fait 6 % seulement. Et la contribution des alumni est très faible. Beaucoup considèrent qu'en donnant des cours à Sciences Po, ils paient d'une certaine manière leur tribut à leur alma mater. C'est souvent le raisonnement qui est fait, mais il faut quand même aller plus loin. Et évidemment qu'on a une stratégie de mécénat active. Cette année on a augmenté de quasiment 20 % nos ressources de mécénat. Donc on se mobilise pour trouver de l'argent et des recettes, mais le sujet des alumni est clé. Je serais d'ailleurs ravi qu'on en parle ensemble pour voir comment on peut faire en sorte de mieux les faire contribuer.

Sur les autres sujets, Arnaud ?

Arnaud JULLIAN

Merci. Sur les autres sujets, simplement pour répondre rapidement à monsieur CHATRIOT sur les locaux, le projet Saint-Thomas s'est inscrit dans une logique de recentrage sur un campus urbain plus compact, pour mixer les usages, faire se rencontrer les chercheurs, les étudiants, les personnels, et reposait financièrement sur une logique de bon père de famille, d'un emprunt, même de deux emprunts d'un point de vue purement technique, mais d'emprunts qui permettent de financer le campus de Saint-

Thomas avec, en contrepartie de ces emprunts, des économies liées à la libération de locaux. C'est la logique que nous avons mise en œuvre, qui a conduit à la libération d'environ dix implantations que nous avons en location, ce qui a permis les économies de locaux que vous voyez — ou qu'on voit d'ailleurs relativement peu parce qu'elles sont mixées et parce qu'elles sont arrivées en plusieurs fois avec des libérations en 2021, des libérations en 2022, et là on examine le budget 2023 où on ne voit finalement que l'extension en année pleine des libérations 2022. Mais ces libérations de locaux, ce sont environ 6,6 millions tous les ans d'économies de loyers.

Nous avons libéré moins de locaux, qu'initialement prévu. Pourquoi ? Pas parce que le plan de financement de Saint-Thomas aurait été mal construit, mais tout simplement parce qu'entre quasiment 2015, les prévisions d'effectifs de Sciences Po, et l'année dernière au moment de la libération des locaux, nos effectifs ont augmenté. Alors, quels effectifs ont augmenté ? Ce sont surtout des effectifs académiques, et même plus précisément des effectifs académiques sur projets. En effet, à chaque fois, et c'est notre malheur, mais notre bonheur aussi, à chaque fois que nos académiques remportent des appels à projets, cela inclut des postes de doctorants qui sont financés, de postdoctorants qui sont financés, et il est donc nécessaire de loger ces personnes évidemment. Cela conduit à avoir, quand on a suffisamment de succès aux différents appels à projets, une augmentation d'effectifs significative. Et cette évolution d'effectifs a conduit à libérer moins de sites en location que ce qu'on pouvait initialement espérer. Mais une dizaine, c'est quand même déjà très, très significatif.

Je laisserai Caroline répondre sur la partie investissements, à la question sur les régions.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Donc, sur Nancy, on a 0,9 million d'euros d'investissement, on a deux projets : on a un changement de chaudière, et un réaménagement du rez-de-chaussée. Et on a une subvention d'investissement de 250 000 euros face à ça. Donc, c'est prévu sur 2023 en flux.

Simon CORDONNIER

D'abord, je rebondis sur cette dernière précision, j'ai toujours une difficulté de compréhension sur l'investissement, je suis désolé, c'est mon incompetence comptable qui parle, mais j'ai toujours en tête le fameux ratio de cash-flow qu'on doit respecter par rapport aux banques, et je sais qu'on ne peut pas utiliser la trésorerie pour financer des dépenses courantes, parce que sinon ça impacte négativement ce ratio de cash-flow. Mais quid justement de ces investissements ? Typiquement les 1,5 million consacrés au 56, rue des Saint-Pères, est-ce que ça, ce sont des choses qui passent forcément en flux sur 2023, ou est-ce que ça ne peut passer autrement ? Enfin, j'aimerais bien essayer — enfin, réessayer, j'avais compris une fois quand vous aviez pris le temps de me l'expliquer, mais j'ai à nouveau perdu le fil.

Plus généralement, je partage un peu les remarques de monsieur CHATRIOT sur le fait qu'on a le sentiment quand même d'être au milieu du gué, parce qu'on a lancé des groupes de travail dont les conclusions vont être envoyées de façon imminente, mais qu'on ne voit absolument pas dans ce budget, puisque les conclusions n'ont pas encore été envoyées. Donc, ça génère quand même une certaine frustration sur le fait qu'on n'identifie toujours pas dans ce budget de leviers quelconques pour régler tous les problèmes qui ont été pointés dans le cadre de la stratégie pluriannuelle. On poursuit notamment ce que nous, on a déjà qualifié il y a plusieurs années et de manière récurrente de fuite en avant sur les droits de scolarité, à la fois sur leur niveau, mais aussi sur l'effet effectifs. Les prévisions sur Saint-Thomas ont été en partie — enfin, se révèlent aujourd'hui avoir été en partie sous-estimées, en partie parce qu'on a continué à augmenter les effectifs étudiants, dont on avait annoncé dès 2021 qu'ils seraient stabilisés en 2013. Enfin, c'est une constante quand même depuis 2021 que c'est la seule variable d'ajustement à la hausse en termes de ressources. Si on regarde dans les grandes masses, avant 2021 on avait la DGF qui croissait mécaniquement et on s'en sortait grâce à ça, depuis 2021 ce sont les droits de scolarité, et ce sont les deux seules variables d'ajustement significatives auxquelles on a pu se raccrocher pour accompagner la croissance de Sciences Po. Sauf que ça génère évidemment des coûts, des besoins de locaux, des besoins de salariés, dont on voit les limites aujourd'hui puisqu'on a effectivement un gros problème d'effectifs en termes de ressources humaines, notamment auprès des étudiants. Donc, principalement dans les écoles et au Collège, et aussi dans certains services d'accompagnement administratif, etc.

Donc, pour nous, ça interroge quand même vraiment la stratégie. On l'a déjà dit, mais comment est-ce qu'on se recentre, dans la mesure où le contexte budgétaire est contraint, sur le cœur de nos activités ? Comment est-ce que dans l'arbitrage sur ce qu'on lance au-delà de ce cœur d'activité, on prend en compte le fait que c'est financé intégralement — ou pas, quand je dis intégralement, c'est aussi par rapport aux coûts que ça génère en termes de locaux, en termes de services centraux, puisqu'évidemment, toutes les conventions qui permettent de lever des fonds, etc., eh bien elles ont un volet juridique qui est vu par la DAJAM, mais elles impliquent des embauches qui sont gérées par la DRH, elles impliquent un budget qui est suivi par la direction financière — donc, tout ça, ça a un coût aussi en termes de ressources humaines. Comment on prend ça en compte de manière plus optimale pour peut-être mettre un peu le holà sur certaines nouvelles activités en attendant qu'on trouve un modèle budgétaire plus sain ?

Au-delà de ça, j'aurais plein de questions précises, mais que je vais vous épargner, puisque ce serait trop long, sur les effectifs où je trouve qu'il y a un peu des contradictions entre les différents documents — je ne comprends pas quand est-ce qu'on stabilise les étudiants. Dans la note, on parle en campagnes, donc par campagne, j'entends, moi, campagne d'admissions. On parle de la campagne 2022-2023 où on serait en hausse, donc je comprends qu'on serait en hausse à la rentrée 2023, et une stabilisation sur la campagne 2023-2024. Mais dans la plaquette, on voit une baisse, on passe de 12 750 à 12 710 à la rentrée 2023. Donc, enfin, voilà, là-dessus, je vois une petite contradiction. De même, sur les effectifs académiques, je ne comprends pas, entre ce que vous avez marqué dans la plaquette et ce qui a été présenté là, je ne retrouve pas les mêmes chiffres, mais peut-être qu'on prend en compte certains postdocs ou pas — enfin, ce n'est pas très clair pour moi, il y a quelques contradictions.

Au-delà de ces questions pratiques, donc je vais vous épargner les autres même s'il y en avait, j'aimerais comprendre comment, dans les financements européens, pourquoi est-ce qu'on ne retrouve rien en fonds libres. Les frais de gestion, on ne peut pas les comptabiliser en fonds libres ? Enfin, est-ce qu'il y aurait là-dessus des évolutions comptables envisageables pour que ça bénéficie plus au résultat en fait de l'institution en comptabilisant en fonds libres les frais de gestion, qui sont quand même à hauteur de 25 % sur les projets européens. Là, on a des baisses sur les fonds européens, mais on a surtout 0 sur fonds libres. En fait, c'est une constante depuis plusieurs années, on avait quelques centaines de milliers d'euros, mais pas grand-chose, alors que les frais de gestion notamment constituent une part significative. Donc, comment est-ce que ça, ça peut — enfin, comment ça s'explique ? Est-ce que c'est tout simplement un blocage comptable ou est-ce qu'il y aurait des évolutions possibles à ce sujet-là ? Désolé d'avoir été un peu long. Merci.

Mathias VICHERAT

Je serais vraiment heureux qu'on engage un travail collectif et de pouvoir regarder avec vous quelles sont notamment les propositions concrètes sur l'évolution de la masse salariale, qui augmente de 11 millions d'euros depuis 2019. Monter ce comité permettrait qu'on regarde vraiment les choses ensemble parce que je pense qu'il y a besoin d'un partage beaucoup plus fort des contraintes et des leviers pour qu'on soit dans une discussion qui soit pragmatique et réaliste — et pas sur des positions ou des postures.

Arnaud JULLIAN

Sur les groupes de travail, vous l'avez compris, la primeur des conclusions des groupes de travail, qui étaient aussi largement des groupes, comme l'indiquait le directeur, d'acculturation et d'explication, sera fournie au CA, mais vous aurez évidemment les comptes-rendus de ces groupes de travail.

Vous évoquiez une fuite en avant sur les droits de scolarité et les effectifs étudiants et une tension du coup sur les effectifs salariés — tension que nous ne sous-estimons pas, qui est due notamment à des vacances de postes, et qui peut être due également à des surplus d'activité effectivement.

A cet égard, il convient de rappeler l'impact significatif des accords collectifs de mars 2000 sur les rémunérations, sur la situation financière de Sciences Po. Celui-ci est de plus en plus important chaque année, et contraint nos marges de manœuvre pour recruter des personnels. D'une certaine manière, ce sont des augmentations aux personnels présents, mais moins de nouveaux personnels en plus.

Et rappeler également que c'est au tournant, au milieu des années 2000, sous le contrôle de ceux qui pouvaient être présents, qu'a eu lieu la mise en place des droits de scolarité progressifs. Comme je tentais de l'indiquer tout à l'heure, cela est extrêmement structurant sur les finances de Sciences Po, puisqu'un

tiers du budget des dépenses de Sciences Po est au profit de ce barème progressif. On diviserait simplement par deux la progressivité et nous aurions une trentaine de millions d'euros de résultat chaque année.

Ces deux phénomènes extrêmement importants, le barème progressif, les accords collectifs, jouent un rôle plus important que l'évolution des effectifs étudiants, qui s'est accompagnée d'augmentation des effectifs étudiants car ils contraignent les recrutements.

Et sur les financements européens, je ne sais pas, Caroline, si on a quelque chose à indiquer dès maintenant.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Alors, sur les frais de gestion, cela passe en comptes réciproques dans les transferts internes. Donc, c'est là que l'on voit la bascule des frais de gestion, qui passent de fonds affectés vers fonds libres.

Arnaud JULLIAN

Donc, ça améliore bien le résultat.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Oui, ça améliore le résultat. Donc, ils sont dans le budget, il y a la mécanique qui est calculée, donc on voit l'impact. Sur votre question sur les ratios avec les investissements, les investissements qui ont une durée d'amortissement qui est supérieure à dix ans sont retraités du calcul du ratio. Ils ne viennent pas peser dans le calcul du ratio. Donc, c'est positif pour nous : si on investit sur quelque chose qui s'amortit sur une durée supérieure à dix ans, on n'est pas pénalisé dans notre calcul de ratio. Donc, on peut investir...

Simon CORDONNIER

Est-ce que c'est le cas par exemple pour les 1,5 million du 56, rue des Saint-Pères ?

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Oui, voilà. On peut investir sur le 56 sans être pénalisés par les banquiers avec un calcul de ratio. Ça, c'est dans la mécanique.

Simon CORDONNIER

Mais ça impacte quand même le flux sur l'année 2023, c'est-à-dire qu'on ne puise pas dans la trésorerie, on est obligé de le financer sur 2023, les 1,5 million d'euros.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Oui, mais après, ça se voit, on va voir que le cash va sortir sur l'année, donc on va voir une détérioration de la trésorerie en flux, mais après dans la mécanique de calcul, clairement, je dis que je le retraite. Donc, il n'y a pas de problèmes, si vous voulez, vis-à-vis de mes banquiers, je peux investir. Parce que c'est sur une durée supérieure à dix ans. Si c'était un investissement de l'audiovisuel qui s'amortit sur trois ans, eh bien non, ça pèse, et je ne le retraite pas dans le calcul.

Louise WAGENER

Donc, à l'UNEF, nous défendons également la mise en place d'un comité d'audit et de dépenses et du budget de Sciences Po sur le modèle des groupes de travail concernant la trajectoire financière pluriannuelle du CA. Et c'est d'ailleurs une proposition que l'on avait faite durant les réunions avec vous, Monsieur VICHERAT, et nous prenons en compte cette proposition qui va dans le sens d'une transparence et d'une démocratie étudiante que nous défendons bien sûr. Cela étant dit, nous avons déjà fait de nombreuses propositions.

Cependant, le produit des frais d'inscription est la ressource qui augmente le plus, et de manière vertigineuse. Comme nous l'avons dit, cette année, la formation initiale représente une hausse de 5,9 millions, donc 7,6 %, alors même que les subventions publiques structurelles n'augmentent que de 500 000 euros, soit 0,7 %. Depuis de nombreuses années, nous observons une corrélation entre l'augmentation des frais d'inscription et le désengagement de l'État. On souhaite juste rappeler que dans

les années 2000, la dotation de l'État représentait deux tiers du budget de Sciences Po. Notre souhait, c'est de vraiment revenir à de telles dotations. C'est pourquoi on va encore une fois réexprimer notre inquiétude vis-à-vis du modèle vers lequel nous tendons, c'est-à-dire une école financée de plus en plus par les étudiants, qui doit donc avoir recours à des frais d'inscription extrêmement élevés. On va le redire, mais les universités françaises gèlent, elles, les augmentations des frais de scolarité, et Sciences Po est aussi une université publique, donc on appelle à ce qu'elle regarde cet exemple et qu'elle fasse de même. Les étudiants sont, tout comme l'école en fait, touchés par l'inflation, et donc nous invitons tout le monde à changer de point de vue. L'effort, selon nous, doit vraiment être collectif, et pas simplement étudiant.

Mathias VICHERAT

Je vais vous dire, on poursuit le même but par rapport à l'État. On ne reviendra pas à un modèle de deux tiers/un tiers dans l'autre sens, ça c'est sûr, mais je pense que l'on devrait pouvoir être accompagné à due proportion de l'évolution de notre nombre d'étudiants. Parce qu'en réalité, la dotation par étudiant a chuté de 30 % en dix ans. C'est vraiment quelque chose de très problématique, d'autant qu'on a des missions de service public pour le compte de l'Etat : on monte par exemple les prépas talents, on a toute une série de choses que l'État nous demande de faire mais on est assez peu récompensés. Je suis complètement d'accord avec vous pour qu'on pousse dans ce sens.

Dina WAKED

Je suis sûre qu'il y a beaucoup d'autres remarques et questions, mais on va continuer ce débat la semaine prochaine. On peut poursuivre toutes ces discussions, et nous voterons le budget à ce moment-là. Et je propose d'associer la synthèse du groupe de travail sur les pluriannuels aux documents à envoyer, comme ils l'ont préparée pour être discutée au CA. On peut peut-être déjà discuter de ça aussi, et peut-être à un autre moment, les inviter à présenter leur proposition devant le CI aussi. Je vous remercie beaucoup, et à la semaine prochaine — le 13, à 9 heures.

Dina WAKED lève la séance à 10 h 48.